

Projet de règlement grand-ducal

fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire général

Avis du Conseil d'État

(30 juin 2026)

Le Conseil d'État a été saisi pour avis le 18 mai 2026, par le Premier ministre, du projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaboré par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Au texte du projet de règlement grand-ducal étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche financière ainsi qu'une fiche d'évaluation d'impact.

Les avis du Conseil supérieur de certaines professions de santé et de la Chambre des salariés ont été communiqués au Conseil d'État en date du 30 juin 2026.

Considérations générales

Le projet de règlement grand-ducal sous examen entend fixer les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire général pour l'année scolaire 2026/2027.

Pour ce qui est des changements introduits par rapport à l'année précédente, il est renvoyé à l'exposé des motifs.

Examen des articles

Articles 1^{er} à 5

Sans observation.

Observations d'ordre légistique

Préambule

Aux sixième, douzième et quatorzième visas, et pour autant qu'un acte n'est pas visé dans tous ses éléments, il est indiqué de spécifier le ou les articles qui servent de base légale au règlement à prendre.

Aux sixième et quinzième visas, le mot « modifiée » est à supprimer, étant donné que la loi à laquelle il est fait référence n'a pas fait l'objet de

modifications. Cette observation vaut également pour le quinzième visa.

Les dix-septième et dix-huitième visas relatifs aux avis des chambres professionnelles et du Conseil supérieur de certaines professions de santé sont à adapter, le cas échéant, pour tenir compte des avis effectivement parvenus au Gouvernement au moment où le règlement grand-ducal en projet sera soumis à la signature du Grand-Duc.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 19 votants, le 30 juin 2026.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Pour le Président,
Le Vice-Président,

s. Alain Kinsch